

Le preneur d'assurance

Jean Fauconnet Naturopathe
Monsieur Jean Fauconnet Nouaille Degorce
5 chemin de la ferme avicole - Bat C - Appt 15
97419 LA POSSESSION
Référence client : 959327

Les conditions de garantie

Catégorie

Assurances professionnelles, Métiers du Bien-Être

Les activités garanties

- L'assuré déclare exercer la profession et/ou les activités suivantes :

Bien-être

- Naturopathie (hygiène de vie, massothérapie, psychologie, aromathérapie), à l'exclusion de la prescription ou la vente de complément alimentaire

Période de validité

La présente attestation est valable pour la période du 09 Juillet 2019 au 08 Juillet 2020 .

Les garanties sont acquises selon les Conditions Particulières (établies sur la base du questionnaire préalable d'assurance), des Conditions Générales et des modules n° RC1006, MISC1007 et PJ0116.

Paris, le 09/07/2019
Les assureurs



HISCOX
19 rue Louis le Grand
75002 Paris

TABLEAU DES GARANTIES ET DES FRANCHISES
Responsabilité Civile Professionnelle

Etendue des garanties	200 000,00 € par sinistre et par année d'assurance
Dont :	
-Tous dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs ou non	200 000,00 € par sinistre et par année d'assurance

Responsabilité Civile Exploitation et Employeur

Etendue des garanties	GARANTIE NON SOUSCRITE
Dont :	
-Dommages matériels et immatériels consécutifs	GARANTIE NON SOUSCRITE
-Dommages immatériels non consécutifs	GARANTIE NON SOUSCRITE
-Intoxications alimentaires	GARANTIE NON SOUSCRITE
-Maladies professionnelles et / ou fautes inexcusables	GARANTIE NON SOUSCRITE
-Atteintes accidentelles à l'environnement	GARANTIE NON SOUSCRITE
-Vols par préposés	GARANTIE NON SOUSCRITE

Tous dommages au matériel informatique et au mobilier professionnel

Etendue des garanties	GARANTIE NON SOUSCRITE
-----------------------	------------------------

Protection Juridique

Etendue des garanties	50 000,00 € par litige
-----------------------	---------------------------